

Formation des enseignants: même les députés UMP dénoncent le gâchis

Par Lucie Delaporte

Article publié le vendredi 9 décembre 2011

Quelques jours après la décision du Conseil d'Etat d'annuler une partie de l'arrêté du 12 mai 2010 relatif à la formation des enseignants –au motif que le ministre ne pouvait décider seul en la matière–, le **rapport** que vient de publier la mission parlementaire présidée par le député UMP Jacques Gasparrin est venu cette semaine apporter un ultime coup de grâce à la masterisation. Cette réforme qui instaure le recrutement des enseignants au niveau master (bac + 5), et supprime la première année de formation en alternance, devait pourtant être l'une des grandes réformes de l'éducation du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Elle devait, par l'élévation du niveau de recrutement, et la refonte complète de la formation, consacrer une revalorisation du métier d'enseignant et une plus grande professionnalisation.

A peine un an et demi après son entrée en vigueur, non seulement ces objectifs n'ont pas été atteints mais... tout est à recommencer, estime sans ambiguïté le rapport Gasparrin. Après avoir entendu 92 experts, le bilan que fait la mission de la réforme est sans appel. Mal ficelée sur la forme, comme vient de le rappeler le Conseil d'Etat, qui relève rien de moins qu'un «abus de pouvoir» de la part du ministre, cette réforme a été sur le fond un gigantesque gâchis, constate le rapport. Outre un processus d'entrée dans le métier des enseignants stagiaires «improvisé, boiteux et un peu hasardeux», ceux-ci étant jetés sans formation pratique devant leurs classes, le rapport rappelle aussi tous les autres ratés d'une réforme avant tout menée pour des questions budgétaires. Et démonte le scénario avancé par le ministère de difficultés passagères liées à une année de transition.

En supprimant l'année de formation en alternance des nouveaux enseignants, Bercy aura fait l'économie de quelque 16.000 postes en 2010, dégageant selon le rapport une économie de 204 millions d'euros.

«Toutefois, c'est précisément parce qu'elle a été amorcée – aussi – pour des raisons budgétaires, que la masterisation aurait dû, s'agissant des deux volets essentiels que sont le contenu de la formation et son articulation avec le concours, conduire à des choix irréprochables. Cela n'a malheureusement pas été le cas», écrit la mission.

«Une professionnalisation qui reste à démontrer»

Revenant sur la genèse de la réforme, le discours de Nicolas Sarkozy du 2 juin 2008, le rapport Gasparrin rappelle la précipitation avec laquelle ont été mises en place les nouvelles formations. Il souligne combien l'improvisation manifeste dans ce dossier a provoqué d'importantes tensions dans les universités désormais en charge des masters «Enseignement et formation». Ainsi, si la mise en place de ces formations a constitué «un véritable exploit», «il n'est pas sûr que (la formation) y ait gagné en légitimité et crédibilité», déplore le rapport. Le «dialogue de sourds» qui s'est rapidement instauré, à ce sujet, entre la rue de Grenelle et le ministère de l'enseignement supérieur a ainsi débouché sur des choix contradictoires, comme le montre le maintien d'un concours déconnecté du nouveau modèle de formation.

En fin de compte, la masterisation a abouti à créer une offre de diplôme sans aucun cadrage national, note poliment le rapport qui sous-entend que ces nouveaux masters ont été construits de bric et de broc. Pire, la «professionnalisation de la formation... reste à démontrer». Un constat d'autant plus cruel que c'était l'objectif officiel de la réforme. Alors que la formation professionnelle via des stages d'observation et en responsabilité devait devenir majoritaire en deuxième année de master, ce mode d'apprentissage du métier n'aura en réalité été égal, au maximum, qu'à six semaines de stage, et encore seulement en deuxième année de master.

Habituellement si friand de chiffres, le ministère de l'Education nationale se révèle d'ailleurs «incapable» de donner le nombre «d'étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée, ces derniers n'étant ni gérés ni payés par ses soins». Mais selon les différentes personnes auditionnées, bien peu



d'étudiants ont réellement effectué ces stages, faute de propositions, mais souvent aussi parce qu'à quelques mois du concours leur priorité était ailleurs.

Remettre l'ouvrage sur le métier

Car le rapport précise également que la masterisation a fait se «*télescoper*» un concours «*entièrement déconnecté du master*» et le diplôme lui-même, ce qui conduit à penser que l'articulation du concours et du diplôme n'a été «*ni pensée ni réfléchi*», selon l'expression du conseiller d'État, M. Marcel Pochard. Reprenant une critique formulée de longue date par certains syndicats enseignants, le rapport pointe, enfin, que la masterisation pose bel et bien un problème de discrimination sociale «*puisque l'accès des couches les moins favorisées aux études et au diplôme de master est aujourd'hui réduit*». Alors que la crise des vocations se confirme, réduire ainsi le vivier de candidats – sans un accompagnement social spécifique – semble aberrant.

Que faire, face à ce terrible aveu d'échec, faut-il aménager (la réforme) ou «*remettre l'ouvrage sur le métier ?*», s'interrogent les rapporteurs avant de conclure: «*Les enjeux sont trop importants pour se*

contenter d'améliorations apportées à la marge.» En clair, c'est tout l'édifice de la masterisation qu'il convient d'abattre pour repartir sur de meilleures fondations.

Dans la première version du rapport, en juillet, la suppression des concours au profit du master, chère au député UMP Jacques Gersperrin, était en première ligne. L'idée avait provoqué un tel tollé chez les députés socialistes et communistes que la publication du rapport avait été refusée – fait très rare – par les membres de la mission. Il en reste aujourd'hui quelques phrases, à l'intérieur du texte mais la question ne figure pas dans la vingtaine de propositions du rapport. Parmi ces pistes, on trouve une meilleure articulation du master et du concours, des stages obligatoires dès la première année de master, le développement de l'alternance ou l'accompagnement financier des candidats aux métiers de l'enseignement. Des pistes dont pourront s'emparer les candidats à l'élection présidentielle.

Reste qu'il ne sera pas facile pour le candidat UMP de revendiquer dans son programme le détricotage d'une réforme qu'il vient – par un passage en force de surcroît – de mettre en place.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice générale : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.